Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_136-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le **dix-huit novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, M. Axel LE CARDINAL.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. Fabrice LEMERCIER	a donné procuration à	Mme Sandra LE MEUR
Mme Isabelle HERVÉ	a donné procuration à	Mme Isabelle LE GALL
M. Franck LUCAS	a donné procuration à	M. Patrick ALLAND
Mme Marie-Odile SCOUPE	a donné procuration à	M. Axel LE CARDINAL
Mme Jennifer MONTIS	a donné procuration à	Mme Vanessa RIVET

Secrétaire de séance : Mme Julie LEMAITRE

Assistaient également : M. Yann BAUDRY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-136

Rapporteur : Roland RAOULT, Adjoint au Maire aux travaux, à la voirie et à la sécurité

OBJET : TRAVAUX : SDE22 - RÉNOVATION DE QUATRE LANTERNES « PROGRAMMATION FONDS VERT »

Monsieur Roland Raoult, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'en 2024, dans le cadre du FONDS VERT, l'État a souhaité orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures sur notre territoire.

En accord avec la Préfecture des Côtes d'Armor et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, c'est le Syndicat Départemental d'Énergie qui est porteur des projets en tant que Maître d'ouvrage de l'éclairage public au bénéfice des collectivités costarmoricaines.

La totalité de la subvention n'ayant pas été utilisée, le SDE22 propose de procéder à une nouvelle opération sur la Commune.

Compte tenu de la somme allouée et des critères d'éligibilité définis par l'État, le SDE22 priorise la rénovation des lanternes de plus de 31 ans posées sur poteaux.
Ainsi, pour la Ville de Trégueux, les travaux envisagés portent sur le renouvellement de 4 lanternes.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_136-DE

Il est proposé des lanternes à Leds fiables et durables à prix négociés, plus respectueuses de l'environnement, moins énergivores et nécessitant moins d'entretien.

Le SDE22 participe à la rénovation de l'éclairage public à hauteur de 30 % à 35 % du coût HT des travaux. La dotation « FONDS VERT » permettra ainsi d'abonder ce financement de 15 % supplémentaires

Le montant total des travaux s'élève à **3 600,00 € TTC**. (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre Commune ayant transféré la compétence au SDE22, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 Décembre 2019 d'un montant de **1 611,11 € TTC**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée d'un coefficient moyen du marché, augmenté des frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation communale sera revu en fonction des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant, à signer la commande des travaux du SDE, ainsi que tous documents pouvant s'y rapporter.**

A Trégueux, le 20 novembre 2026

La secrétaire de séance,

Mme Julie LEMAITRE

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR